



Assemblée générale

Distr. limitée
5 décembre 2008
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante-sixième session
Vienne, 9-20 février 2009

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
11. Objets géocroiseurs.
12. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
13. Année héliophysique internationale 2007.



14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique.
15. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Annotations*

2. Déclaration du Président

Le Président fera le point sur les faits nouveaux intéressant les travaux du Sous-Comité scientifique et technique qui sont survenus depuis sa quarante-cinquième session. Après cette déclaration, le Sous-Comité établira le calendrier de ses travaux.

3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales

Les rapports annuels des États Membres sur leurs activités spatiales seront communiqués au Sous-Comité (A/AC.105/923 et additifs). Les déclarations faites au titre de ce point de l'ordre du jour ne devraient pas dépasser 5 à 10 minutes (voir A/AC.105/786, par. 16).

4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Au paragraphe 13 de sa résolution 63/90 du 5 décembre 2008, l'Assemblée générale est convenue qu'à sa quarante-sixième session le Sous-Comité devrait convoquer de nouveau le Groupe de travail plénier afin qu'il examine le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

Les vues du Comité concernant le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, y compris les activités pour la période 2008-2009, figurent dans le rapport sur les travaux de sa cinquante et unième session¹. Au paragraphe 16 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a fait sien le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour 2009 proposé au Comité par la Spécialiste des applications des techniques spatiales (voir A/AC.105/900, par. 2 à 8 et annexe III) et approuvé par le Comité².

Le Sous-Comité sera saisi du rapport de la Spécialiste des applications spatiales sur l'exécution du Programme en 2008 et 2009, et contenant une liste des États qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme (A/AC.105/925).

Le Sous-Comité sera également saisi des rapports ci-après concernant les stages de formation, colloques et ateliers organisés en 2008 par le Programme:

- a) Conférence internationale ONU/Arabie saoudite/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau, tenue à Riyad, du 12 au 16 avril 2008 (A/AC.105/914);

* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 20* (A/63/20), par. 70 à 104.

² *Ibid.*, par. 71 et 77.

b) Atelier ONU/Burkina Faso/Organisation mondiale de la Santé/Agence spatiale européenne/Centre national d'études spatiales sur l'application des techniques spatiales au service de la télésanté en Afrique, tenu à Ouagadougou, du 5 au 9 mai 2008 (A/AC.105/915);

c) Atelier ONU/Agence spatiale européenne/National Aeronautics and Space Administration/Agence japonaise d'exploration aérospatiale sur l'Année héliophysique internationale 2007 et les sciences spatiales fondamentales: Premiers résultats de l'Année héliophysique internationale 2007, tenu à Sozopol (Bulgarie), du 2 au 6 juin 2008 (A/AC.105/919);

d) Atelier ONU/Colombie/États-Unis d'Amérique sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenu à Medellín (Colombie), du 23 au 27 juin 2008 (A/AC.105/920);

e) Atelier régional ONU/Indonésie sur les applications intégrées des techniques spatiales pour la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement et la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes, tenu à Jakarta, du 7 au 11 juillet 2008 (A/AC.105/921);

f) Colloque ONU/Autriche/ Agence spatiale européenne sur les applications des techniques spatiales à l'appui du plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Graz (Autriche), du 9 au 12 septembre 2008 (A/AC.105/924);

g) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur les techniques spatiales: Appui à une approche intégrée des risques potentiels pour l'environnement, tenu à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), les 26 et 27 septembre 2008 (A/AC.105/930).

5. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Au paragraphe 13 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité devrait convoquer de nouveau le Groupe de travail plénier pour qu'il examine l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

Au paragraphe 31 de la même résolution, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction qu'un certain nombre des recommandations qui figurent dans le plan d'action sur l'application des recommandations d'UNISPACE III (voir A/59/174, sect. VI.B) avaient été mises en œuvre et que des progrès satisfaisants avaient été réalisés dans l'application des recommandations restantes.

Au paragraphe 42 de la même résolution, l'Assemblée générale a aussi noté avec satisfaction que le Comité avait établi un lien plus étroit entre les travaux qu'il menait pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III et le travail de la Commission du développement durable en contribuant à l'examen des questions thématiques qui étaient traitées par la Commission.

À sa cinquante et unième session, en 2008, le Comité a approuvé le plan relatif à sa contribution aux travaux de la Commission du développement durable au titre du

module thématique pour la période 2010-2011. Il est aussi convenu que, dans le cadre de sa contribution, il devait examiner les volets du module thématique pour lesquels les techniques spatiales et leurs applications jouaient un rôle particulièrement important; porter son attention sur les questions intersectorielles définies par la Commission; cerner les domaines pour lesquels les systèmes spatiaux pouvaient compléter les systèmes terrestres dans le cadre de solutions intégrées; et inclure, le cas échéant, outre des exemples de coopération régionale et internationale, le récit d'expériences nationales concluantes qui pourraient constituer des exemples utiles pour la contribution du Comité³.

Le module thématique de la Commission du développement durable pour la période 2010-2011 comprend les transports, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'extraction minière et un cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables (voir A/59/174, par. 231).

6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

Au paragraphe 10 a) de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine, au titre de l'ordre du jour de sa quarante-sixième session, les questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.

Au paragraphe 16 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale est convenue que le Directeur du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre devrait être invité à rendre compte périodiquement au Sous-Comité scientifique et technique des progrès accomplis dans l'application du plan décennal de mise en place du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre.

7. Débris spatiaux

Au paragraphe 10 a) de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine la question des débris spatiaux au titre de l'ordre du jour de sa quarante-sixième session.

Au paragraphe 25 de la même résolution, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que certains États appliquaient déjà les mesures de caractère facultatif relatives à la réduction des débris spatiaux, au moyen de mécanismes nationaux et conformément aux directives du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et aux lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux⁴ approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 62/217.

Au paragraphe 26 de la même résolution, l'Assemblée générale invitait les autres États Membres à appliquer, grâce à des mécanismes nationaux pertinents, les lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux.

³ Ibid., par. 58 et 59.

⁴ Ibid., *soixante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/62/20)*, par. 117 et 118 et annexe.

Conformément au paragraphe 27 de la même résolution, le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat présentant les informations concernant la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux reçues des États Membres (A/AC.105/931).

8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

Au paragraphe 10 a) de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine la question du recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes au titre de l'ordre du jour de sa quarante-sixième session.

Au paragraphe 13 de la même résolution, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité scientifique et technique devrait convoquer de nouveau le Groupe de travail plénier pour qu'il examine le recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.

Au paragraphe 39 de la même résolution, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (SPIDER), notamment dans la mise en œuvre de son programme pour 2007-2009.

Au paragraphe 40 de la même résolution, l'Assemblée générale a noté que, conformément au paragraphe 11 de sa résolution 61/110, le programme SPIDER devrait collaborer étroitement avec les centres régionaux et nationaux de recherche pour l'utilisation des techniques de l'espace dans la gestion des catastrophes afin de constituer un réseau de bureaux régionaux d'appui pour exécuter les activités du programme dans leurs régions respectives d'une manière coordonnée, et a marqué son accord avec les principes directeurs proposés par le Comité pour sélectionner et établir les bureaux régionaux d'appui proposés du programme SPIDER⁵.

Le Sous-Comité sera saisi d'un rapport sur les activités d'information menées en 2008 dans le cadre du programme SPIDER (A/AC.105/927) et d'un rapport sur les progrès accomplis en 2008 dans l'exécution du programme SPIDER (A/AC.105/929).

9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

Au paragraphe 10 a) de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine la question des évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite au titre de l'ordre du jour de sa quarante-sixième session.

Au paragraphe 43 de la même résolution, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite avait été créé sur une base volontaire en tant que forum chargé de promouvoir la coopération, selon qu'il conviendrait, sur des questions d'intérêt mutuel pour ses membres concernant des services civils de positionnement, de navigation, de mesure du temps par satellite et des services de valeur ajoutée ainsi

⁵ Ibid., *soixante-troisième session, Supplément n° 20 (A/63/20)*, par. 129.

que la coopération en matière de compatibilité et d'interopérabilité des systèmes mondiaux de navigation par satellite, et de promouvoir l'utilisation de ces systèmes pour appuyer le développement durable, en particulier dans les pays en développement.

La troisième réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite s'est tenue à Pasadena (États-Unis d'Amérique), du 8 au 12 décembre 2008.

Au paragraphe 16 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale est convenue que le Président du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite devrait être invité à lui rendre compte périodiquement des activités du Comité.

Le Sous-Comité sera saisi d'un rapport sur les activités exécutées en 2008 dans le cadre du plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/922).

10. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

Au paragraphe 10 b) de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine un point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace à sa quarante-sixième session, conformément au plan de travail pour la période 2007-2010 adopté par le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe II, par. 7).

Au paragraphe 14 de la même résolution, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité scientifique et technique devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et que celui-ci devrait poursuivre ses travaux sur les sujets décrits dans le plan de travail pluriannuel, tel qu'en étaient convenus le Sous-Comité, à sa quarante-quatrième session, et le Comité, à sa cinquantième session⁶.

À sa cinquante et unième session, le Comité a noté que le Groupe de travail avait examiné les résultats des travaux du Groupe d'experts commun du Sous-Comité scientifique et technique et de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant l'établissement d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace⁷.

À sa cinquante et unième session, le Comité a aussi noté que, lors de la quarante-cinquième session du Sous-Comité, le Groupe d'experts commun avait mis à jour le texte du projet de cadre de sûreté pour les applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.292/Rev.1), qui avait été envoyé en avril 2008, pour observations, aux États membres et aux observateurs permanents du Comité, ainsi qu'aux quatre comités des normes de sûreté, à la Commission des normes de sûreté de l'AIEA et, en juillet 2008, aux États membres de l'AIEA. Il a noté en outre qu'à ses quatrième et cinquième réunions, tenues à Vienne en juin et en octobre 2008, le Groupe d'experts commun avait examiné le projet de cadre de

⁶ Ibid., par. 142 à 151.

⁷ Ibid., par. 143.

sûreté, en tenant compte des observations reçues dans le cadre du processus d'examen mentionné plus haut, et l'avait actualisé (A/AC.105/C.1/L.292/Rev.2).

11. Objets géocroiseurs

Au paragraphe 10 b) de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine la question des objets géocroiseurs au titre de l'ordre du jour de sa quarante-sixième session, conformément au plan de travail pluriannuel modifié approuvé par le Comité à sa cinquante et unième session⁸.

Selon ce plan de travail (A/AC.105/911, annexe III), le Sous-Comité, à sa quarante-sixième session devrait:

- a) Examiner les rapports soumis en réponse à la demande annuelle d'informations sur les activités concernant les objets géocroiseurs et poursuivre les travaux durant la période intersessions;
- b) Continuer de revoir les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques que présentent les objets géocroiseurs au niveau international et envisager de rédiger de nouvelles procédures internationales en la matière;
- c) Dans le cadre de l'Année astronomique internationale 2009, mener des activités de sensibilisation à ces risques;
- d) Établir un rapport intérimaire actualisé de l'Équipe sur les objets géocroiseurs.

Un document contenant des informations sur les activités de recherche dans le domaine des objets géocroiseurs menées par des États membres, des organisations internationales et d'autres organismes a été établi (A/AC.105/926). En outre, le troisième rapport intérimaire de l'Équipe sur les objets géocroiseurs sera mis à la disposition du Sous-Comité (A/AC.105/C.1/L.298).

12. **Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement**

Au paragraphe 10 c) de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante-sixième session en tant que thème de discussion distinct.

13. Année héliophysique internationale 2007

Au paragraphe 10 c) de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine la question de l'Année héliophysique internationale 2007 à sa quarante-sixième session en tant que thème de discussion distinct.

⁸ Ibid., par. 153.

14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique

Au paragraphe 11 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a noté qu'à sa quarante-sixième session, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité sa proposition concernant un projet d'ordre du jour provisoire pour sa quarante-septième session, en 2010. Conformément à l'accord intervenu au sein du Comité à sa quarante-deuxième session, les débats sur ce point devaient notamment permettre de déterminer les sujets devant être examinés en tant que thèmes de discussion distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels⁹. Conformément au paragraphe 13 de cette résolution de l'Assemblée, cette question sera examinée par le Groupe de travail plénier, qui sera convoqué de nouveau par le Sous-Comité à sa quarante-sixième session.

Colloque

Au paragraphe 12 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a approuvé la décision prise par le Comité, à sa cinquante et unième session, que le colloque qui serait organisé en 2009 par la Fédération internationale d'astronautique (FIA), et devrait se tenir pendant la première semaine de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique, porterait sur le thème "Le rôle des satellites de téléoobservation de la Terre afin de promouvoir la compréhension et la solution des problèmes concernant les changements climatiques".

⁹ Ibid., cinquante-quatrième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/54/20 et Corr.1), annexe I, sect. A.

Annexe

Calendrier indicatif des travaux*

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 9 au 13 février 2009		
Lundi 9 février	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Déclaration du Président Point 3. Débat général	Point 3. Débat général Colloque organisé par la Fédération internationale d'astronautique sur le thème "Le rôle des satellites de téléobservation de la Terre afin de promouvoir la compréhension et la solution des problèmes concernant les changements climatiques"
Mardi 10 février	Point 3. Débat général Point 4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^a Point 6. Télédétection	Point 3. Débat général Point 4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^a Point 6. Télédétection
Mercredi 11 février	Point 4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^a Point 6. Télédétection Point 10. Sources d'énergie nucléaires ^b	Point 4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^a Point 6. Télédétection Point 10. Sources d'énergie nucléaires ^b
Jeudi 12 février	Point 8. Appui à la gestion des catastrophes ^a Point 9. Systèmes mondiaux de navigation par satellite Point 10. Sources d'énergie nucléaires ^b	Point 8. Appui à la gestion des catastrophes ^a Point 9. Systèmes mondiaux de navigation par satellite Point 10. Sources d'énergie nucléaires ^b
Vendredi 13 février	Point 5. UNISPACE III ^a Point 8. Appui à la gestion des catastrophes ^a Point 9. Systèmes mondiaux de navigation par satellite	Point 5. UNISPACE III ^a Point 8. Appui à la gestion des catastrophes ^a Point 9. Systèmes mondiaux de navigation par satellite
Semaine du 16 au 20 février 2009		
Lundi 16 février	Point 5. UNISPACE III ^a Point 7. Débris spatiaux Point 11. Objets géocroiseurs ^c	Point 5. UNISPACE III ^a Point 7. Débris spatiaux Point 11. Objets géocroiseurs ^c

* À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États membres devraient continuer de recevoir un calendrier indicatif des travaux ne préjugant pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20), par. 168 et 169 b*)).

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mardi 17 février	Point 7. Débris spatiaux Point 11. Objets géocroiseurs ^c Point 12. Orbite géostationnaire	Point 7. Débris spatiaux Point 11. Objets géocroiseurs ^c Point 12. Orbite géostationnaire
Mercredi 18 février	Point 12. Orbite géostationnaire Point 13. Année héliophysique internationale 2007 Point 14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité ^a	Point 12. Orbite géostationnaire Point 13. Année héliophysique internationale 2007 Point 14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité ^a
Jeudi 19 février	Point 13. Année héliophysique internationale 2007 Point 14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité ^a Adoption du rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	Point 13. Année héliophysique internationale 2007 Point 14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité ^a Adoption du rapport du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs
Vendredi 20 février	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier Point 15. Rapport au Comité	Point 15. Rapport au Comité

^a Le Groupe de travail plénier, qui sera de nouveau convoqué en application du paragraphe 13 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale du 5 décembre 2008, se réunira pendant le temps consacré à l'examen des points 4, 5, 8 et 14 de l'ordre du jour. Le Sous-Comité scientifique et technique reprendra l'examen de ces points le jeudi 19 février, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail plénier.

^b Le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, qui sera de nouveau convoqué conformément au paragraphe 14 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, se réunira pendant le temps consacré à l'examen du point 10 de l'ordre du jour. Le Sous-Comité reprendra l'examen de ce point le jeudi 19 février, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^c Le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, qui sera de nouveau convoqué conformément au paragraphe 15 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, se réunira pendant le temps consacré à l'examen du point 11 de l'ordre du jour. Le Sous-Comité reprendra l'examen de ce point le jeudi 19 février, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.